



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 février 2020  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 6 février 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Gouvernement israélien d'occupation a continué d'attaquer le territoire syrien pour soutenir des groupes terroristes armés, tels que le Front el-Nosra, qui sont ses alliés et figurent sur la Liste établie par le Conseil de sécurité. Le 6 février 2020, Israël a commis une nouvelle agression brutale contre la République arabe syrienne en violation flagrante de la légitimité internationale, de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité concernant l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Des avions de combat israéliens ont survolé le Liban-Sud et le Golan syrien occupé et tiré deux volées de missiles : la première, déclenchée à 1 h 12, a frappé les faubourgs de Damas et la deuxième a visé, à partir de 1 h 40, les confins des provinces de Deraa, de Qouneïtra et de Rif-Damas.

Nous appelons l'attention du Conseil de sécurité et des États Membres sur le fait que cette agression israélienne a clairement coïncidé avec l'entrée dans le territoire syrien d'une colonne militaire turque comptant bon nombre de véhicules, dont des blindés, qui a traversé la zone d'Ogulpinar avant de se déployer le long d'un axe reliant les villes de Binnich, de Maarret Misrin et de Taftanaz. Israël et la Turquie cherchent conjointement à protéger les terroristes, notamment le Front el-Nosra, et à empêcher l'Armée arabe syrienne de porter secours aux civils retenus par ces groupes dans la province d'Edleb.

Ces attaques flagrantes s'inscrivent dans le cadre de l'alliance stratégique nouée entre Israël, la Turquie et les groupes terroristes susmentionnés, notamment le Front el-Nosra, des tentatives incessantes de ces deux pays visant à faire perdurer la crise et la guerre terroriste en Syrie et à relever le moral de leurs suppôts dans les dernières enclaves terroristes, et de l'appui direct qu'Israël et la Turquie apportent aux groupes terroristes armés.

La République arabe syrienne continue d'exercer son droit reconnu par sa constitution et par sa loi de défendre la sécurité de la nation et de ses citoyens. Elle se déclare dans le même temps prête et déterminée à faire front contre l'agression, sous ses différentes formes et dénominations. Malgré leurs efforts simultanés, Israël, la Turquie et tous ceux qui soutiennent le terrorisme takfiriste armé ne parviendront pas à dissuader la Syrie de protéger ses citoyens jusqu'à ce que soit éliminée de l'ensemble du territoire l'abomination que sont les organisations terroristes armées.



La Syrie exhorte le Secrétaire général et le Conseil de sécurité à condamner cette agression israélo-turque flagrante qui constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales et une violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil, notamment de la résolution 350 (1974) et des résolutions relatives à la lutte antiterroriste. Elle demande instamment qu'Israël et la Turquie soit amenés à cesser de soutenir le terrorisme sur son sol, à appliquer l'ensemble des résolutions du Conseil concernant la lutte antiterroriste et à se retirer immédiatement du territoire syrien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**

---